



# AGISANTÉ

## Recrutement Médical

Chaque candidat médecin non inscrit en Belgique doit avant toute autre démarche obtenir l'équivalence ou l'« accréditation » des diplômes de son pays d'origine. Ensuite l'inscription à l'Ordre des médecins et à l'INAMI suivent.

Pour la demande de reconnaissance de vos diplômes, voici la **liste des documents (photocopies) à fournir** :

- certificat d'honorabilité/de bonne moralité
- certificats de conformité des diplômes de médecine générale et de spécialité
- extrait de casier judiciaire
- passeport
- diplôme de médecine
- diplôme de spécialité

**Chaque document de la liste doit être envoyé avec sa traduction assermentée en français, à l'adresse suivante :**

### **Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Administration Générale de l'Enseignement (AGE)

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)

### **Direction de l'agrément des prestataires de soins de santé**

[www.fw-b.be](http://www.fw-b.be) - [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Email : [agreementsante@cfwb.be](mailto:agreementsante@cfwb.be)

Tél. : [+32 2 690 8940](tel:+3226908940)

Bureau : 05F503

Les Ateliers | Rue Adolphe Lavallée 1 | 1080 Bruxelles | Belgique